

Sillery, le 4 avril 2002

À l'attention des agences commerciales de traitement de données - Médecine

Nouveaux codes d'acte de 5 chiffres

Pour des besoins administratifs, des nouveaux codes d'acte attribués par la Régie seront désormais constitués de 5 chiffres car les possibilités de composer des codes d'acte de 4 chiffres sont maintenant atteintes.

IMPACT SUR LA FACTURATION INFORMATISÉE

Les développeurs de logiciels ont été avisés, en juillet dernier, de modifier leur programme de saisie afin d'ajouter une 5^e position au champ « Code d'acte ». Un zéro devrait s'inscrire automatiquement à la gauche du code sinon il devra être saisi.

À compter du 1^{er} juin 2002, tous les codes d'acte transmis à la Régie devront comporter 5 chiffres. Veuillez donc vous assurer que votre programme de saisie respecte cette exigence. Par conséquent, à compter de cette date, **toutes les demandes de paiement transmises avec un code d'acte de 4 chiffres seront refusées.**

Si cette situation vous cause des problèmes ou si vous désirez des renseignements supplémentaires, veuillez contacter les préposés(es) de l'Assistance aux professionnels aux numéros de téléphone suivants :

à Montréal (514) 873-3480

à Québec (418) 643-8210

ailleurs au Québec 1-800-463-4776

Source : Direction des services à la clientèle professionnelle